

# Le RUSÉ

350 000 personnes dans les rues selon la police. 800 000 selon les organisateurs. La manif anti-mariage pour tous a été particulièrement bien suivie. Il faut dire qu'elle avait bénéficié d'une couverture médiatique à en faire pâler plus d'un. C'est simple pendant plus d'une semaine on n'a parlé quasiment que de ça : et comment elle se prépare, et pourquoi ils sont contre, et un enfant c'est un papa et une maman... Quitte à en « oublier » qu'il y a aussi une (grande) partie de la population que ça ne dérange pas outre mesure que l'on accorde davantage de droits à une certaine catégorie de la population. Même chez les cathos dites-donc ! D'ailleurs en juillet 2012, ils étaient 42 % à se dire favorables au mariage pour tous. Mais où étaient-ils donc passés ? Difficile d'entendre une autre voix que celle officielle des différentes églises. Pour elles, le mariage est la condition de la procréation. Oui, sauf que 52 % des enfants naissent hors mariage. L'argument semble bien léger. Et il faut savoir tendre l'oreille pour entendre, de temps en temps, le témoignage de l'un des 30 000 à 40 000 enfants élevés dans des familles homoparentales et qui l'affirme : non ils ne sont pas malheureux, ni dépravés, ni maltraités... Qu'importe, les opposants préfèrent mettre en avant une pseudo menace sur les droits de l'enfant à laquelle conduirait immanquablement le mariage pour tous. On se demande bien de quelle menace il s'agit.

## Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



## Vœux de la section du PCF : courage et espoir

**B**ien du monde pour les vœux de la section PCF du Calaisis jeudi dernier 10 janvier, salle du Minck. C'est Jean-Jacques Triquet, secrétaire de la section, qui était chargé de démarrer la soirée. Accueil des invités : Eric Bocquet, Sénateur du Nord membre de la commission d'enquête sur l'évasion fiscale, Hervé Poly secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais du PCF, les nombreux amis et adhérents présents... Vint ensuite la traditionnelle présentation de vœux de santé, de courage et d'espoir.

Avec insistance, le premier des communistes calaisiens rappela que même lorsque les temps sont difficiles, de belles victoires peuvent être obtenues. La défaite infligée en 2012, à Nicolas Sarkozy en est le formidable exemple. Une victoire dans laquelle les quatre millions de voix obtenues par le Front de Gauche ont compté. Un Front de Gauche au sein duquel les communistes sont particulièrement moteurs. Une intervention qui se termina par un appel au renforcement et à l'action dans la perspective de 2014.

Eric Bocquet, invité de la cérémonie, présenta alors une partie des résultats du travail effectué par la commission d'enquête sur la



fraude fiscale. Avec des mots simples, il s'est appliqué à démontrer l'énormité du scandale.

Les moyens considérables mis en œuvre pour décaler, optimiser l'impôt comme disent ces gens-là. Résultat : des chiffres qui apparaissent énormes et sont à comparer avec d'autres chiffres. Pour la France, une évasion fiscale qui s'estime entre 40 et 50 milliards d'euros soit la valeur de l'impôt sur les sociétés. Ce chiffre pourtant important est faible comparé aux 1000 milliards d'euros d'évasion pour l'Europe.

Une évasion qui se réalise à partir du travail de spécialistes grassement rémunérés pour faire le sale boulot, et des bases offertes par ce que l'on appelle les paradis fiscaux. Des pays où pouvoir politique et monde de la finance sont étroitement imbriqués. Pour ne citer qu'un seul exemple de paradis fiscal, les îles vierges comptent 25 000 habitants quand 830 000 sociétés y sont officiellement domiciliées. Une intervention particulièrement suivie, qui amena Eric Bocquet à annoncer qu'il était prêt à revenir pour pousser le débat public. C'est à Jacky Hénin qu'il revint de clôturer la manifestation, en n'oubliant pas de souhaiter de nouveau courage et santé dans la perspective de 2014.

## En bref... En bref... En bref... En bref... En

### Un pur hasard

Mais non, Claude Demasieux ne tire pas les ficelles en mairie. Mais non, il n'est pas chargé de mission ici, conseiller de je ne sais pas quoi là, juste pour pouvoir continuer à exercer son rôle de directeur de cabinet occulte - conseiller spécial - superviseur de Natacha Bouchart. Mais non... D'ailleurs si on l'aperçoit assis en arrière-plan (Nord Littoral du 11 janvier) lors de la réunion du conseil de gestion de l'eau à laquelle participait Natacha Bou-

chart, c'est juste parce qu'il passait par là par hasard et qu'il a vu de la lumière. Mais non, ce n'est pas parce qu'il veille au grain au cas où la mairesse comprendrait pas tout ce qu'on lui dit. Mais non...

### Le chômage, c'est pas très grave

Si l'on en croit Natacha Bouchard, le chômage dans le Calaisis, ça n'est pas aussi grave qu'on veut bien le dire. « D'abord un taux, ça n'est qu'un taux », on croirait entendre Lapalisse. Et

puis dans nos difficultés on trouve de quoi espérer : « *le Calaisis est la zone où l'on a créé le plus d'entreprises en 2011, et c'est un signe* ». On se rassure avec ce que l'on peut ! Quand même, passer d'un taux de 13 % à un taux de 17 % ça fait juste 30 % d'augmentation du chômage, sans compter toutes les catégories non comptabilisées. Quant aux entreprises créées, il n'aura pas échappé à madame Bouchart qu'un bon nombre d'entre elles ont déjà disparu et que d'autres les ont accompagnées, combien ?

## On le note



### Soirée patoisante

Vous pouvez d'ores et déjà retenir votre soirée du 9 février : l'Atelier organise une soirée patoisante. Attention, le nombre de places étant limité, il ne faudra pas tarder pour vous inscrire. Nous vous donnerons tous les détails la semaine prochaine.

**Vendredi 9 février**  
**Soirée patoisante**  
**À l'Atelier**  
**194 Bd de l'Égalité**

## Dettes publiques : une autre politique est possible

Ce vendredi se déroulait à l'Atelier le premier des débats qui seront désormais organisés très régulièrement. C'est la commission Entreprises de la section calaisienne du PCF qui avait tenu à aborder : « La dette publique », et avait pour l'occasion invité Yves Dimicoli, économiste.

Un débat très riche d'informations et d'interventions et au final, une certitude : oui une autre politique est possible.

Un rappel pour commencer : la crise financière que l'on connaît actuellement et qui a débuté fin 2008 est la plus grave depuis 1929. Cette crise a eu, notamment, pour conséquence l'augmentation de la dette publique dans des proportions jamais atteintes. Cette dette publique vient en partie du fait que les états ont fait beaucoup de cadeaux aux capitalistes. Sachez par exemple que l'ensemble des niches fiscales et sociales accordées par l'état français en 2012 représente une perte de recettes de 172 milliards d'euros dont 30 milliards d'exonérations de cotisations patronales. Quand on sait que le budget de l'état s'élève à 370 milliards d'euros...

Autre cause de la dette : des taux d'intérêt beaucoup trop élevés. Alors que jusqu'en 1978 les états pouvaient emprunter de l'argent aux banques centrales nationales à des taux proches de 0, depuis cette date, la loi les contraint à emprunter auprès des marchés financiers. Les taux sont exponentiels.

Résultat : la dette actuelle de la France correspond exactement au montant des intérêts dus aux banques. Révélateur !



### Quelles solutions ?

Pour résorber la dette publique, la solution idéale trouvée par les dirigeants des différents pays d'Europe est la même : augmenter les impôts payés par la majorité des peuples et baisser les salaires au nom de la sacro-sainte compétitivité.

De quoi parle-t-on ? Quand on entend « le pays n'est pas assez compétitif », il faut comprendre : les salaires sont trop élevés. Car pour jouer sur les prix, quand on ne peut plus jouer sur le coût des matières premières, il ne reste plus qu'à baisser les salaires. Cette baisse des salaires permettra alors d'augmenter la rentabilité, autre-

ment dit les profits. Le résultat, on le connaît : en Grèce, Espagne, Portugal... les peuples sont au bord de l'asphyxie et les pays prêts à exploser.

Concrètement la valeur ajoutée créée par un produit (exemple : la différence entre le prix du blé payé par le boulanger et le prix du pain vendu) se dépense ensuite en salaires d'une part, en profits d'autre part, et enfin en impôts et cotisations sociales. Il est facile ensuite de comprendre que la culpabilisation salariale à laquelle sont soumis les salariés et la culpabilisation sur les impôts que les chefs d'entreprise ne cessent de faire peser sur les états n'a qu'un seul objectif : faire baisser les salaires. Car tout ce qui ne partira pas en salaires et en impôts permettra d'augmenter les profits et donc les bénéfices des actionnaires.

Alors, les charges patronales (ou cotisations sociales, celles qui permettent d'abonder les caisses de la Sécurité sociale), sont-elles trop élevées comme ne cessent de le répéter tous les grands patrons ? D'après les Comptes de la nation 2011, les sociétés non financières ont payé en cotisations sociales 145 milliards d'euros. Ça vous semble énorme ? Eh bien sachez que dans le même temps, ils ont payé 308,8 milliards d'intérêts aux banques et dividendes aux actionnaires. Soit plus du double. Pourtant on ne les entend pas râler contre les taux d'intérêt trop élevés ou dire qu'ils faut baisser

les dividendes. Non, il faut baisser les salaires...

On l'a bien compris les intérêts bancaires sont une des causes de l'importance de la dette publique. Le PCF propose donc que soit mis en place un nouveau crédit pour les investissements et la recherche des entreprises avec un taux d'intérêt très abaissé : à 0 %. Utopique ? Sachez que le taux de la banque centrale américaine est de 0,25 %, celui de la banque centrale européenne de 0,75 %.

### Quelques chiffres

- 4 800 milliards d'euros : la somme qui a été mobilisée pour aider les banques
- 1 000 milliards d'euros à 1% prêtés par la Banque centrale européenne, toujours pour aider les banques (qui elles prêtent à 4, 5, 6 %)
- 370 milliards d'euros : le budget de l'état français
- 172 milliards d'euros : le montant des niches fiscales et sociales accordées aux entreprises par l'état français en 2012
- 145 milliards d'euros : le montant des cotisations sociales payées par les sociétés non financières en 2011
- 308,8 milliards d'euros : les intérêts payés aux banques et dividendes versés aux actionnaires payés par ces mêmes entreprises en 2011
- 100 millions d'euros : le montant de la fraude sociale
- 50 000 millions d'euros : le montant de la fraude fiscale des entreprises

## Poil à gratter

### Anodine la réunion ?

Les licenciés du CRUFC (dirigeants, joueurs, bénévoles...) sont invités à participer à une réunion qui se déroulera le mardi 15 janvier 2013 à 19 h, dans la salle de presse de l'Épée. Jusque-là rien de bien compliqué, si ce n'est que cette réunion a pour but de parvenir à déclencher une assemblée générale extraordinaire de l'association. C'est donc que la réunion n'est pas organisée par la présidence du Club, mais par des membres qui s'estiment mis à l'écart de toutes décisions importantes, ne bénéficient pas comme le prévoit la loi d'une visibilité claire sur les comptes de l'association... et s'organisent donc pour obtenir une majorité qui leur permette de savoir et peut-être plus.

Rappelons que le président actuel, monsieur Guerot, est un pur produit de madame Bouchart (ce qu'elle semble avoir oublié...), et qu'il semble lui être reproché une gestion « opaque », des décisions personnelles sans concertation... Nous vous en dirons plus à la suite de la réunion.

### Magnanime ?

La presse locale nous a fait part cette semaine du revirement soudain de Natacha Bouchart quant au sort des

ASPV et policiers municipaux en cause dans l'histoire des PV. Alors qu'elle avait décidé de révoquer purement et simplement les policiers municipaux et de suspendre pour 18 mois leurs collègues, voilà que, prise d'un élan de « bonté » aussi subit qu'inattendu, elle a finalement choisi, dans sa grande mansuétude, de ne leur concéder que 10 mois de suspension sans traitement. C'est toujours mieux que la radiation pure et simple. « C'est le côté humain qui a joué » se justifie-t-elle dans la presse par la voix de Patrice Cambraye. Bien sûr cela n'a absolument aucun rapport avec l'intervention de Jacky Hénin lors du dernier municipal, celle-là même qui avait eu pour conséquence de la mettre hors d'elle (d'ailleurs personne n'y fait référence. Le député européen pourrait être à l'origine de son revirement ? Gardons-nous bien de l'évoquer...). Non, rien à voir. C'est elle toute seule, comme une grande, qui a voulu montrer au bon peuple comme elle était magnanime. On se demande quand même si elle serait revenue sur sa décision sans l'intervention de l'ancien maire. Oui, on se demande...

### Merci qui ?

Parfois on apprend des choses très intéressantes dans *Nord Littoral*. Non, non, on ne plaisante pas. Tenez, dans l'édition du 31 décembre 2012, dans la rubrique Rétro, on apprend par exemple que c'est en décembre 2006 que l'état a enfin décidé « d'accorder beaucoup d'argent, en tout cas suffisamment pour engager la Ville de Calais à envisager la rénovation du cœur. » « Les travaux devraient débuter en 2008 pour se terminer en 2011. » Jacky Hénin tout comme Jean-Jacques Barthe avaient en effet toujours déclaré que ce n'était pas aux seuls Calaisiens de payer pour réparer des dommages de guerre. Leur obstination a fini par payer puisque l'état a enfin reconnu que l'effort devait être national. Et dire que Natacha Bouchart essaie de faire croire à qui veut bien l'entendre que la rénovation de l'église, c'est elle... Eh bien non ! Non seulement ce n'est pas elle, mais en plus il y a fort à parier que si elle avait été maire à l'époque, ce seraient les Calaisiens qui auraient vu leurs impôts augmenter pour financer cette rénovation, et pas l'état français qui aurait déboursé ces millions.

### OPHLM, tout va bien

Pas si évident que ça quand même. Réunis le 17 décembre 2012 pour le conseil d'administration, les membres de cette instance ont pris connaissance d'une information concernant l'ancien directeur de l'organisme : M. Haulot.

De l'avis de l'office, le commissaire du gouvernement préconiserait que monsieur Haulot soit débouté de ses demandes devant le tribunal administratif. La victoire de l'office était donc attendue pour incessamment sous peu.

Aux alentours du 30 décembre une nouvelle convocation pour un conseil extraordinaire en date du 10 janvier 2013, parvient à chaque administrateur avec à l'ordre du jour : le licenciement de M. Haulot.

Eh oui, tout ceci parce que contrairement à ce que pouvait croire le président (M. Clais) et la vice-présidente (Mme Bouchart) : l'ancien directeur n'a non seulement pas été débouté, mais de plus le tribunal a demandé sa réintégration !

Que croyez-vous qu'ils aient décidé (sans les représentants des locataires qui sont quatre et deux administrateurs) ? De licencier de nouveau le salarié que la justice demandait de réintégrer.

Peu importe à ces gens-là le coût de ces « bêtises », ils savent que ce sont les locataires de l'office qui paieront et pas eux...